

*Direction générale du personnel  
et de l'administration*

**Décision du 5 janvier 2006 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer**

NOR : *EQU0610201S*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Vu l'arrêté du 8 août 2003 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;

Vu la décision du 11 septembre 2003 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale CGT,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Est nommé au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant suppléant du personnel :

M. Lassauzay (Didier) en remplacement de Mme Huste (Elisabeth).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 5 janvier 2006.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice générale du  
personnel*

*et de l'administration,*

H. Jacquot-Guimbal